

Infos aux joueurs et parents : directives pour les entraîneurs du FC Sion Football pour Tous

1. Sanctions disciplinaires et manquements à l'éthique

En cas de sanctions et/ou amendes contre un entraîneur par un arbitre, l'ASF ou l'AVF, en cas de carton rouge, d'expulsion du terrain ou de procédure disciplinaire, tous les frais seront à charge de l'entraîneur et facturés par notre trésorière.

Selon la gravité de la faute, l'Association se réserve le droit d'infliger une amende supplémentaire ou d'exclure l'entraîneur pour tout manquement aux principes de sa Charte éthique. Sont en particulier susceptibles d'être sanctionnées financièrement les injures et agressions portées aux enfants, arbitres, adversaires, entraîneurs, parents et officiels.

La commission éthique et disciplinaire de l'Association est compétente pour mener une enquête interne en cas de problème disciplinaire. Elle se réserve également le droit de suspendre l'entraîneur ou de rompre le présent contrat en cas de faute grave avérée ou par principe de précaution en cas de forte suspicion d'infraction pénale impliquant des enfants. Les cas de harcèlement, de violences physiques, de violences psychologiques et de violences sexuelles entrent dans cette catégorie.

2. Recrutements et transferts de joueurs

La détection de talents des autres équipes par l'entraîneur est encouragée par l'Association. Cependant, les recrutements et la gestion des contingents relèvent strictement de la responsabilité du Comité. L'entraîneur n'a pas le droit de démarcher de sa propre initiative un joueur pour un potentiel transfert. En cas de proposition ou d'intérêt pour le recrutement d'un joueur, il est nécessaire de s'adresser à votre responsable avant d'entreprendre toute action. Celui-ci soumet la proposition au Comité et le président prend directement contact avec le club concerné en cas d'avis favorable pour s'assurer de l'accord de tous les partis.

Que le joueur se soit déjà inscrit sur le site ou non, aucun essai au sein de l'équipe n'est autorisé avant que le responsable n'ait confirmé à l'entraîneur que les deux clubs se sont mis d'accord pour l'autoriser.

En règle générale, l'Association privilégie les joueurs sédunois. Les joueurs éligibles pour nos équipes de football amateur doivent en principe être domiciliés dans la commune de Sion. Les effectifs de nos équipes de football compétition (M8, M9, M10, M11, C 1^{er} degré, C Promo, C inter, B 1^{er} inter, A inter, FF-17) comprennent des joueurs issus des districts de Sion, Hérens et Conthey, et peuvent exceptionnellement aller jusqu'à Sierre et Martigny. Les joueurs hors de la ville de Sion doivent être parmi les meilleurs de leur classe d'âge pour être recrutés. Des exceptions sont possibles mais nécessitent l'approbation du Comité. Après l'essai, le Comité rend sa décision définitive concernant le transfert.

Toute prise de contact non autorisée avec un joueur, sa famille, son entourage, son club ou l'ASF dans le cadre d'un transfert sera sanctionnée d'une amende de 500.-, à payer ou retenue sur l'indemnisation.

3. Matériel

L'entraîneur s'engage à tenir au complet et en bon état les équipements de match et le matériel d'entraînement remis en début de saison. Un inventaire sera établi et signé par l'entraîneur et son responsable au début du premier tour, à la fin du premier tour et à la fin du second tour. L'Association se réserve le droit de retenir tout ou partie de l'indemnité des entraîneurs en cas de manquements répétés à l'obligation de présenter ces inventaires. Aucune commande de matériel supplémentaire ne sera effectuée sans présentation dudit inventaire.

En cas de matériel manquant, chaque situation sera traitée au cas par cas selon le bon sens. Si la situation le commande, l'association peut retenir sur vos indemnités tout ou partie du prix des équipements/ du matériel. À titre informatif, voici les prix : Prix : maillot CHF 100.00, cuissettes CHF 30.00, bas CHF 10.00 (les bas doivent être entiers !), ballons entraînement CHF 50.00, ballons match CHF 120.00. Les échanges de ballons sont faits uniquement sur présentation des ballons usés, déchirés ou percés

4. Tournois, camps, sorties et évènements

Le Comité soutient au cas par cas les équipes qui souhaitent participer à des tournois, sorties, camps ou autres évènements relatifs au football. L'implication dans les activités de l'Association en 2025/2026 sera prise en compte et récompensée dans la répartition des aides financières de l'Association pour les tournois et sorties. Contrairement aux années précédentes, il n'y a plus d'attribution automatique des budgets.

L'inscription d'une équipe à des tournois, camps, sorties ou autres évènements ponctuels est soumise à l'approbation du Comité. L'entraîneur a interdiction d'organiser ce type d'évènement de sa propre initiative sans l'accord préalable du Comité.

L'entraîneur souhaitant inscrire son équipe à ce type d'évènements doit contacter son responsable de secteur qui présente le projet, un budget et les sources de financement envisagées en séance de Comité. Il faut autant que possible éviter de solliciter financièrement les parents, surtout s'ils n'ont pas encore payé les cotisations. Il est interdit à l'entraîneur de passer un accord ponctuel avec des sponsors pour financer un évènement particulier. Il est en revanche possible et même encouragé de proposer un sponsor au secteur marketing, géré par le président, pour passer un contrat de soutien comprenant un montant pour financer l'évènement. L'Association accueille favorablement toute proposition de partenariat et en tiendra compte dans la répartition des budgets destinés aux évènements.

L'Association encourage fortement les équipes à participer à des tournois et évènements en Valais par souci de répartition équitable des ressources disponibles et dans le but de renforcer nos liens avec les clubs locaux. La plus-value d'évènements à l'étranger ou hors-canton n'est pas toujours évidente, d'autant que les possibilités ne manquent pas en Valais. Les évènements hors canton ne sont envisageables que pour les équipes de football compétition et les équipes féminines, qui ont une offre moindre au niveau cantonal, à savoir les FF-17, M8, M9, M10, M11, C 1^{er} degré, C promo, C inter, B 1^{er} degré, B inter, A inter et d'éventuelles équipes féminines et masculines d'actifs. Ils nécessitent également l'approbation du Comité.

5. Ramasseurs de balles

Pour les matchs de la première équipe et des M21, des ramasseurs de balles doivent être envoyés par nos équipes. Le responsable désigné est Bruno Ferreira. Il prendra contact avec les entraîneurs afin d'avoir au minimum 8 joueurs. L'équipe ne répondant pas à cette convocation peut selon les cas se voir sanctionnée d'une amende. Les ramasseurs de balles doivent être à disposition sur place une heure avant le début du match pour la première et 20 minutes avant pour les M21.

« Nous rappelons à tous les joueurs, entraîneurs et parents : en cas de non-respect envers les adversaires, arbitres, ou toute autre personne présente autour du terrain, l'entraîneur ou parent ET joueur seront immédiatement exclus et seront sur la liste noire commune de tous les clubs du valais central. »

Le football valaisan ne tolère plus aucun débordement ni comportement irrespectueux. »